



Cfdt:

SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 5 du 17 octobre 2025

Depuis 1700 jours, les 9 ministres successifs n'ont pas trouvé un moment pour la santé des agent·es de la Fonction publique hospitalière (FPH).

Depuis le 17 février 2021, la loi prévoit une participation de l'État employeur à la complémentaire santé de chaque fonctionnaire.

Pour la FPH, la loi doit s'appliquer au 1er janvier 2026.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale proposé par le gouvernement le 14 octobre s'assoit sur la loi du 17 février 2021 en reportant la mesure à 2028.

Le comble du mépris se cache dans l'exposé des motifs rédigé par le gouvernement : « **Ce calendrier doit être ajusté pour tenir compte du délai nécessaire aux négociations avec les organisations syndicales** ».

Loïc Le Noc

Secrétaire national

Contact :

presse@sante-sociaux.cfdt.fr

Depuis 1 700 jours la CFDT Santé-Sociaux a martelé la revendication d'une protection sociale de haut niveau pour la FPH auprès de chacun·e des ministres. Pas une seule fois le sujet n'a été mis à l'ordre du jour par le gouvernement.

Oser dire aujourd'hui que c'est à cause des syndicats est à minima un mensonge et une trahison pour les 1,2 million de fonctionnaires hospitaliers, majoritairement des femmes qui œuvrent pour la santé de la population sans jamais obtenir la moindre reconnaissance de la part de leur employeur.

À noter qu'aujourd'hui, ce sont les seul·es travailleurs et travailleuses de France à ne pas bénéficier d'une participation financière de leur employeur à leur complémentaire santé.

La CFDT Santé-Sociaux demande aux parlementaires qu'ils se saisissent de ce sujet et obligent le gouvernement à respecter la loi vis-à-vis des agent·es de la FPH en faisant supprimer l'article 23 du PLFSS 2026.